

Accessibilité des bâtiments des personnes à mobilité réduite (PMR)

<https://www.estim-formation.com/formation-accessibilite-batiments-personnes-mobilite-reduite-pmr>

Objectifs de la formation

- Comprendre les contraintes d'accessibilité liées aux différentes formes de handicap
- Former les professionnels à la problématique de l'accessibilité des handicapés dans les bâtiments type ERP (Etablissements Recevant du Public)
- Préciser les incidences de la nouvelle loi sur le handicap du 26 septembre 2015
- S'assurer que son établissement réponde à la réglementation

Programme pédagogique

Généralités sur la problématique de l'accessibilité des handicapés dans les ERP

- Pour bien comprendre le handicap : savoir identifier les différents types de handicap
- Focus sur les démarches administratives à respecter
- Faire le point sur l'évolution de la réglementation propre à l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les notions réglementaires de l'accessibilité handicapés

- Rappel de l'arrêté du 11 septembre 2007, de la circulaire du 30 novembre 2007, de l'arrêté du 3 décembre 2007
- L'ordonnance du 26 septembre 2015
- La réglementation animée par l'Ad'AP
- La loi du 11 février 2015 sur l'égalité des droits et des chances

Connaître la réglementation propre à l'accès des handicapés aux bâtiments

- Maîtriser la réglementation sur les abords des bâtiments (pente, palier, escaliers, etc.)
- Maîtriser la réglementation liée au stationnement et aux places réservées "handicapé"
- Appréhender votre obligation de signalisation ou marquage au sol
- Faire le point sur la notion d'obstacle : comment s'adapter ?

Connaître la réglementation liée aux infrastructures dans un établissement public ou privé ouvert au public (type ERP)

- Les entrées et les sorties : portes, contrôles d'accès, banques d'accueil, etc.
- Le cheminement intérieur : circulation verticale et horizontale, largeur, obstacle, etc.
- Les éclairages, les équipements (escaliers mécaniques, tapis roulants, etc.)
- Les cas particuliers
 - Les places assises
 - Les établissements avec hébergement
 - Les douches et les cabines
 - Les caisses de paiement

Faire le point sur la réglementation liée aux parties communes des immeubles d'habitation

- Focus sur l'obligation d'éclairage : éclairage adapté, renforcé aux endroits particuliers etc.
- Faire le point sur l'accès aux ascenseurs ou aux escaliers

Connaître les obligations d'adaptation aux personnes handicapées dans un logement

- Maîtriser le principe de circulation dans un logement et l'accès aux pièces d'une habitation
- Les portes intérieures, les équipements spécifiques, les sanitaires
- Focus sur les logements temporaires et saisonniers

Prérequis et public cible

Prérequis de formation :

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre la **formation sur la sensibilisation à l'accueil des personnes à mobilité réduites dans les établissements recevant du public.**

Public concerné :

- Personnes à mobilité réduite
- Personnel accompagnant
- Architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre
- Collectivités

Modalité d'évaluation pédagogique

Evalution des compétences acquises par les stagiaires :

A l'issue de la formation, un controle de connaissance permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque participant.